Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20261005-26_84-DE

Val d'Anast Campel – Maure-de-Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
Séance du 5 OCTOBRE 2026	Membres en exercice : **29**	Quorum : 15 | Présents : **26**	Pouvoirs : **3** | Votants : **29**
Présents	F. ADAM, A. BOURRÉE, P. BOUTHEMY, M. CAZO, A. CHARRIER. A. CHAUVIN, A-G. CHUDEAU, S. DENIER, Y. DUCHÊNE, H. HOULLEGATTE, K. JUILLET, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, S. LE CUILLIER, L. LELIEVRE, N. MARTINAIS, F. MOUTARDIER, I. NICOLAS, B. PAUMIER, E. PERON, P-Y. REBOUX, T. ROUÉ, J-M. RUS, J-C TROCHET, T. VAILLANT.		
Absent.e(s)			
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs : J-C. ALLAIN à A. BOURRÉE– A. CASOL à A-G. CHUDEAU - A. FEVRIER à S. LE CUILLIER.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'une secrétaire de séance : A. CHARRIER			

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

Délibération n° 26-84/ Décision modificative n°1 du budget principal de la commune

Rapporteur : REBOUX P-Y.

Contexte

Lors de l'élaboration du budget primitif 2026, dans le contexte particulier du renouvellement municipal, il avait été décidé de ne pas inscrire de nouveaux grands projets d'investissement avant l'installation du nouveau conseil municipal.

Afin de préserver la capacité d'action de la nouvelle équipe, une opération générique n° 900 intitulée « Projets de la nouvelle mandature » avait été créée et dotée de 1 200 000 € TTC. Cette enveloppe avait vocation à financer les projets qui seraient définis par le nouvel exécutif après son installation. Cette orientation avait été expressément présentée dans le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Une décision modificative permet à l'assemblée délibérante d'ajuster, après le vote du budget primitif, les autorisations budgétaires initiales en fonction des besoins apparus au cours de l'exercice. Ces ajustements doivent respecter le principe d'équilibre réel du budget.

La décision modificative n°1 a aujourd'hui pour objet :

- d'affecter les crédits inscrits sur l'opération n° 900 aux différentes opérations d'équipement correspondant aux projets désormais identifiés ;
- d'ajuster les crédits de certaines opérations au regard des besoins actualisés et des projets engagés ;
- et d'assurer l'équilibre de la section d'investissement du budget principal.

Redéploiement des crédits et ajustement des dépenses et recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les opérations inscrites dans cette décision modificative.

Ce redéploiement traduit précisément les premières orientations budgétaires de la nouvelle mandature, tout en assurant la traçabilité des crédits réservés à cette fin lors du vote du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20261005-26_84-DE

DEPENSES	BP 2026	Total crédits 2026	Différence
Opération 120 - Acquisiton de matériel, mobilier et équipements	20 000,00 €	380 690,00 €	360 690,00 €
Opération 121 - Travaux et grosses réparations sur les bâtiments communaux	650 000,00 €	1 063 000,00 €	413 000,00 €
Opération 180 - Acquisition de matériel informatique et numérique	15 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €
Opération 190 - Acquisitions et réserves foncières	110 000,00 €	127 530,00 €	17 530,00 €
Opération 238 - Modernisation de la voirie (travaux en campagne)	200 000,00 €	442 100,00 €	242 100,00 €
Opération 241 - Travaux au groupe scolaire Cousteau	- €	78 000,00 €	78 000,00 €
Opération 251 - Honoraires PLU et études d'urbanisme	2 000,00 €	3 200,00 €	1 200,00 €
Opération 252 - Rue des Docteurs SEVESTRE : travaux d'aménagement de voirie	120 000,00 €	126 000,00 €	6 000,00 €
Opération 283 - Travaux à la Maison de santé	10 000,00 €	100 000,00 €	90 000,00 €
Opération 296 - Matériels animation et événementiel	15 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Opération 298 - Aménagement du coeur de bourg et du lieu de mémoire	1 000,00 €	1 000,00 €	- €
Opération 299 - Travaux d'éclairage public	35 000,00 €	35 000,00 €	- €
Opération 304 - Arrêts de car - Plan de modernisation des abribus en campagne	5 000,00 €	5 000,00 €	- €
Opération 306 - Tranquilité publique - Vidéoprotection	5 000,00 €	37 000,00 €	32 000,00 €
Opération 307 - Etudes d'opportunité - Programmistes	25 000,00 €	32 500,00 €	7 500,00 €
Opération 308 - Motte féodale, aire de jeux et parcours de la biodiversité	10 000,00 €	108 300,00 €	98 300,00 €
Opération 312 - Subventions OPAH RU	43 000,00 €	43 000,00 €	- €
Opération 313 - Mise en sécurité de l'église de Campel et de la chapelle des Domaine	25 000,00 €	40 000,00 €	15 000,00 €
Opération 314 - Terrain de football synthétique	3 000,00 €	3 000,00 €	- €
Opération 315 - Valorisation du site de la gare et gite de groupe	105 000,00 €	585 000,00 €	480 000,00 €
Oprétaion 316 - Réhabilitation ancienne friche économique (bâtiment Comod)	5 500,00 €	5 500,00 €	- €
Opération 317 - Mobilités actives - Mise en œuvre du SDMA	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
Opération 900 - Projets de la nouvelle mandature	1 200 000,00 €	- €	- 1 200 000,00 €
Total Opérations d'équipement	**2 604 500,00 €**	**3 280 820,00 €**	**676 320,00 €**
RECETTES			**Différence**
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	**1 534 025,85 €**	**1 858 145,85 €**	**324 120,00 €**
FCTVA			*324 120,00 €*
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	**954 710,84 €**	**1 250 310,84 €**	**295 600,00 €**
DETR 2026 (Gite + GS Cousteau)			*136 100,00 €*
DSIL (Gite)			*100 000,00 €*
Leader (Parcours biodiversité)			*59 500,00 €*
Chapitre 024 - Produits des cessions	**214 000,00 €**	**270 600,00 €**	**56 600,00 €**
Reprises de matériel			*56 600,00 €*
Total des recettes supplémentaires			**676 320,00 €**

Précisions sur les crédits supplémentaires affectés

Les différences entre les crédits inscrits correspondent aux ajustements suivants :

- Opération n°120 « Acquisition de matériel, mobilier et équipements » : inscription de crédits destinés à l'acquisition d'un tracteur agricole, d'une épareuse et d'un rotobroyeur pour 240 000 € TTC, au renouvellement du véhicule de l'ASVP par un véhicule électrique pour 44 000 € TTC, au renouvellement du véhicule du service bâtiments par un véhicule électrique pour 40 000 € TTC, ainsi qu'à l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour 20 000 € TTC ;
- Opération n°121 « Travaux et grosses réparations sur les bâtiments communaux » : inscription de crédits pour les travaux complémentaires et les aménagements de la salle Georges François, comprenant notamment la climatisation, les équipements audio et vidéo et le mobilier, pour 125 000 € TTC ; la création de sanitaires publics sur le parking du Rotz pour 55 000 € TTC ; la construction d'un atelier technique communal pour 75 000 € TTC ; l'installation de bâtiments modulaires au sein du complexe sportif pour 63 000 € TTC ; ainsi que divers travaux, grosses réparations et prestations de maîtrise d'œuvre pour 95 000 € TTC, notamment le relamping LED du cinéma et de la salle de gymnastique et la modernisation des installations de chauffage du Rotz et de la mairie ;
- Opération n°180 « Acquisition de matériel informatique et numérique » : inscription de 15 000€ TTC pour la couverture Wi-Fi des mairies et du Rotz ainsi que pour le renouvellement d'équipements informatiques ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20261005-26_84-DE

- Opération n°190 « Acquisitions et réserves foncières » : inscription de 17 530 € TTC pour la constitution d'une réserve foncière à Campel ;
- Opération n°238 « Modernisation de la voirie » : ajustement des crédits afin d'intégrer la tranche ferme et la tranche conditionnelle du programme 2026 de modernisation de la voirie, ainsi que la réalisation de 30 kilomètres de travaux de curage ;
- Opération n°241 « Travaux au groupe scolaire Cousteau » : inscription de 78 000 € TTC pour la réfection du bloc sanitaire extérieur, des sanitaires des maternelles, du préau de l'entrée principale, ainsi que pour la climatisation du forum ;
- Opération n°251 « Honoraires PLU et études d'urbanisme » : ajustement des crédits afin d'intégrer l'analyse de la compatibilité du plan local d'urbanisme avec le schéma de cohérence territoriale ;
- Opération n°252 « Rue des Docteurs Sevestre : travaux d'aménagement de voirie » : inscription de 6 000 € TTC supplémentaires au titre de la révision des prix des marchés de travaux ;
- Opération n°283 « Travaux à la Maison de santé » : inscription de 90 000 € TTC pour la climatisation de l'ensemble des cabinets et la réalisation d'un passage couvert entre les bâtiments ;
- Opération n°296 « Matériels d'animation et événementiel » : inscription de 5 000 € TTC pour l'acquisition d'une autolaveuse ;
- Opération n°306 « Tranquillité publique et vidéoprotection » : inscription de 32 000 € TTC pour l'installation d'équipements de vidéoprotection au niveau des points d'apport volontaire afin de lutter contre les dépôts sauvages, ainsi que sur le parking de Villeneuve et aux abords de la gendarmerie et de la mairie ;
- Opération n°307 « Études d'opportunité et programmistes » : inscription de 7 500 € TTC pour la réalisation d'une étude relative à l'extension de la restauration scolaire à l'ensemble des élèves de l'école privée ;
- Opération n°308 « Motte féodale, aire de jeux et parcours de la biodiversité » : inscription de 98 300 € TTC pour les travaux d'aménagement du parcours de la biodiversité autour du parc de la Motte ;
- Opération n°313 « Mise en sécurité de l'église de Campel et de la chapelle des Domaines » : inscription de 15 000 € TTC correspondant aux premières dépenses nécessaires à la mise en sécurité de la chapelle des Domaines ;
- Opération n°315 « Valorisation du site de la gare et gîte de groupe » : inscription de 480 000 € TTC afin d'intégrer le programme complet des travaux du gîte de groupe ;
- Opération n°317 « Mobilités actives et mise en œuvre du schéma directeur des mobilités actives » : inscription de 15 000 € TTC correspondant aux premiers frais de maîtrise d'œuvre.

En recettes, la décision modificative intègre, afin de contribuer au financement des investissements précités, le produit du FCTVA correspondant aux nouvelles dépenses éligibles ainsi que les subventions suivantes :

- au titre de la DETR 2026, 36 100 € pour les travaux du groupe scolaire Cousteau et 100 000 € pour le gîte de groupe, ces subventions ayant été notifiées ;
- au titre de la DSIL 2026, une subvention attendue de 100 000 € pour le gîte de groupe ;
- au titre du programme LEADER, une subvention notifiée de 59 500 € pour le parcours de la biodiversité.

Elle comprend également une recette de 56 600 € correspondant à la reprise du tracteur, de l'épareuse et du rotobroyeur remplacés.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20261005-26_84-DE

Incidence financière

La décision modificative n° 1 concerne uniquement la section d'investissement du budget principal. Elle conduit à une augmentation équilibrée des dépenses et des recettes d'investissement de 676 320 € :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Décision modificative n°1	+ 676 320 €	+ 676 320 €

La décision modificative est donc équilibrée en dépenses et en recettes.

Elle permet à la fois :

- d'individualiser les crédits jusqu'alors regroupés dans l'opération générique « Projets de la nouvelle mandature » ;
- d'adapter les autorisations budgétaires aux besoins actualisés des opérations ;
- d'intégrer les recettes supplémentaires attendues pour financer les investissements concernés ;
- de maintenir l'équilibre de la section d'investissement sans inscription d'un nouvel emprunt dans la présente décision modificative.

Cette évolution reste cohérente avec le rapport d'orientations budgétaires 2026, qui prévoyait la constitution d'une enveloppe destinée à préserver la capacité d'action de la nouvelle équipe municipale et à financer les projets qu'elle déterminerait.

Après en avoir délibéré et à **la majorité** |contre : A. CHARRIER, C. LAMY, F. MOUTARDIER – abstention : PERON E. | le conseil municipal :

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune, équilibrée en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 676 320 € ;
- Approuve la réaffectation des crédits initialement inscrits à l'opération n° 900 « Projets de la nouvelle mandature » vers les différentes opérations d'équipement concernées, conformément au tableau présenté ci-dessus ;
- Approuve l'inscription des recettes supplémentaires d'investissement présentées ci-dessus, nécessaires à l'équilibre de la décision modificative ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Audrey CHARRIER

Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX

COMMUNE DE VAL D'ANAST 35330 (I.-&-V.)

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire ▪ *Le recours gracieux*	Si *le recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif ▪ *Le recours contentieux*	*Le recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.